



S'installer en élevage caprin en reprenant une exploitation ou en remplaçant l'associé d'un GAEC



“
Ils l'ont fait !

↳ Marina et Laurent

« Notre première idée était de trouver une exploitation dans la région, mais les terres allaient à l'agrandissement local, les bâtiments partaient aux étrangers, et la reprise d'une exploitation ne se monnayait pas à moins de 150 000 €, avec un apport personnel important. Nous aurions pu créer notre entreprise, mais nous n'avions pas assez d'argent, et il fallait se construire une clientèle, ce qui n'est pas chose facile de nos jours. Nous savions que le « papy-boom » arrivait, et que des exploitations allaient se libérer. Nous avons donc orienté notre recherche dans toute la France, afin de reprendre une exploitation qui nous permettrait de poursuivre le travail du cédant ».

↳ Mélanie

« Le hasard des rencontres, des stages, ...m'ont amenée chez Nicole. Le fonctionnement de cette exploitation correspond à mes valeurs. Le respect de la nature et de l'homme, le lien de proximité avec les clients, le voisinage... Le projet d'installation a alors débuté ».

↳ Aurélie et Guillaume

« Le gros point fort de cette reprise, c'est la façon dont l'exploitation nous a été cédée. Nous reprenons aujourd'hui un cheptel et un peu de matériel ; pour tout le reste, c'est de la location... ».

↳ Éric

« Même dans une structure sociétaire, c'est important d'arriver dans une exploitation où tout n'est pas « tout cuit »... ».

↳ Sylvain

« S'installer seul me paraissait difficile. L'ambiance, l'organisation, c'est tout un ensemble qui m'a attiré sur cette exploitation ».

”



S'installer, c'est d'abord une envie personnelle, une idée qui doit prendre le temps de mûrir. Et une fois décidé, il faut choisir comment le faire : seul ou à plusieurs, reprendre ou créer ?

Aujourd'hui, si une majorité des éleveurs qui s'installent en production caprine choisit la forme individuelle, d'autres s'installent en structure sociétaire. La production caprine est une des filières où les créations sont les plus nombreuses, mais des éleveurs s'installent aussi en reprenant et/ou développant un élevage en place.

En effet, les projets de reprise nécessitent un capital moins important qu'une création, et les installations en structure sociétaire offrent des avantages en termes de charge de travail par rapport à une installation individuelle. Voici quelques éléments de réflexion pour guider votre choix.

“Pour que le GAEC fonctionne bien, les décisions doivent être prises ensemble : une bonne entente au sein du GAEC, ce sont des discussions sur chaque problème ou difficulté rencontrés”. Eric

COMMENT CHOISIR ?

+
Les points forts

Je reprends une exploitation

Je travaille dans la continuité, les animaux restent dans leur environnement, je dispose d'un outil immédiatement fonctionnel

Je bénéficie de l'expérience du cédant

Je remplace l'associé d'un GAEC

Je bénéficie de l'expérience de l'associé en place

Pas de souci financier, engagement limité à la reprise de parts sociales

👉
Les conditions de réussite

Bien analyser l'exploitation, s'assurer de sa bonne santé financière, économique, technique et sanitaire

Avoir un projet commun

Bien définir les objectifs et priorités de chacun, la répartition des tâches



Ils ont testé le parrainage !

C'est par l'intermédiaire de Jean-Marie, conseiller à la Chambre d'Agriculture de l'Indre que Marina et Laurent, salariés en élevage caprin en Haute-Garonne, ont su que des exploitations se libéraient dans l'Indre.

« Nous sommes allés en voir plusieurs, et sur les 6, un seul exploitant avait chiffré son projet. En plus, l'exploitation correspondait à ce que nous recherchions : peu de surface agricole, et principalement fourragère, une clientèle connue, et principalement locale, un petit troupeau de 70 chèvres, et la maison d'habitation disponible. Un an de parrainage, c'est bien, car cela nous permet de vivre un cycle complet sur l'exploitation, et d'aborder tout les événements auxquels nous aurons à faire face l'année suivante ».

Pour Marina et Laurent, la décision comprenait également des risques.

« Nous avons quitté notre environnement, notre maison et notre emploi pour venir ici et travailler avec des personnes que nous ne connaissions pas. La différence de génération oblige à faire des concessions par rapport à la vie professionnelle. Il faut savoir être patient et diplomate, de façon à ce que la transmission se fasse dans les meilleures conditions possibles ».

Le fait de travailler de cette manière leur a permis de combler leurs lacunes en douceur.

« L'organisation du travail et le relais vis-à-vis de la clientèle de Jean-Claude se fait petit à petit, et le fait d'avoir un parrain nous permet d'éviter de faire de grosses erreurs dans la gestion de l'exploitation ».

« Pour des jeunes qui veulent s'installer hors cadre familial, le parrainage est une bonne solution. Le plus important reste bien sûr le dialogue entre le cédant et le repreneur, et ce, quel que soit le type d'installation. Finalement, la difficulté est de faire se rencontrer les bonnes personnes au bon moment... ».



LES INDISPENSABLES À CONNAÎTRE

Etudes de résultats et enquêtes auprès de jeunes installés ont permis de mettre en évidence des facteurs-clés qui contribuent fortement à la réussite des installations :

4 facteurs clés de réussite

- **SE FORMER, EFFECTUER DES STAGES**
- **DE L'IDÉE AU PROJET, DÉFINIR SES OBJECTIFS :**
 - Un préalable, trouver un débouché commercial ;
 - Définir un objectif de revenu ;
 - Définir des objectifs en termes d'organisation et de temps de travail
- **CONSTRUIRE UN PROJET RÉALISTE :**
 - Bien investir ;
 - Définir la montée en charge du projet ;
 - S'assurer de la bonne réalisation du projet pour l'adapter si nécessaire.
- **FINANCER SON PROJET**

Le plan de professionnalisation personnalisé

Début 2009, un nouveau parcours à l'installation a été mis en place. Il permet de mieux prendre en compte les spécificités du projet d'installation avec les compétences acquises par le jeune agriculteur dans le cadre de son parcours de formation.

À cet effet, un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) est mis en œuvre en remplacement du stage de 6 mois et du stage application 40 heures.

Une fois le PPP et le projet d'installation validés, le jeune qui s'installe pour la première fois en agriculture peut bénéficier :

- d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs de moins de 40 ans (DJA),
- de prêts bonifiés,
- de déductions de charges sociales et fiscales.

Pour en savoir plus sur l'installation, un guide, conçu sous l'égide de professionnels de la filière est disponible auprès de Technipel : technipel@inst-elevage.asso.fr



En savoir plus

A-t-on intérêt à apporter autant de capitaux que son associé ?

La question de l'équilibre des capitaux et du travail réalisé est importante dans une société. L'idéal serait de disposer du même rapport de capitaux et de travail (50%). N'apporter qu'un tiers des capitaux permet de faciliter l'installation, mais rend plus difficile la reprise ultérieure de l'exploitation au départ de l'associé.

L'installation progressive

On parle d'installation progressive quand celle-ci s'effectue dans le cadre d'une acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole. Elle permet donc à un jeune d'acquérir le niveau de formation nécessaire à l'obtention des aides tout en étant installé. L'installation progressive est une installation qui va se réaliser en plusieurs étapes. Le candidat s'engage à acquérir le niveau de formation nécessaire dans les trois ans suivant l'installation. Dans un premier temps, il aura droit à la moitié de la DJA et aux prêts bonifiés. L'autre moitié de la DJA lui sera donnée après l'acquisition des compétences nécessaires.

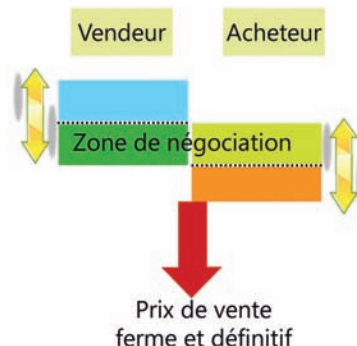


COMMENT ESTIMER LA VALEUR DE REPRISE ?

Il n'existe pas une méthode unique pour estimer le prix de transmission d'une exploitation agricole. Des techniques de calcul permettent néanmoins de dégager un ordre de grandeur qui pourra servir de base dans **les négociations** entre cédant et repreneur.

D'une manière générale, les techniques d'évaluation ne tiennent pas compte du foncier, de la maison d'habitation, des cultures en terre, des stocks végétaux et des approvisionnements.

La valeur de reprise de l'exploitation individuelle ou de capital social doit être en relation avec la capacité de l'outil de production à dégager un revenu disponible. Cette valeur est relative, elle dépend notamment de la conjoncture et de l'efficacité économique. L'installation comporte donc des risques qui sont à apprécier pour le cédant et le futur installé.



	Valeur patrimoniale	Valeur de reprenabilité	Valeur de rentabilité
DÉFINITION	Estimation par des experts de l'ensemble des actifs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise	Analyse comparée des disponibilités de l'exploitation et du coût des emprunts	Étude de rentabilité des capitaux investis
PRINCIPE	Bâtiments et matériel : évaluation de la valeur à neuf ou d'achat réactualisée avec des indices (coût de la construction, prix du matériel...) diminuée d'un coefficient de vétusté Cheptel : évaluation en fonction du niveau génétique, de l'état sanitaire, de l'âge moyen	À partir des résultats moyens de l'exploitation, on évalue le montant des annuités qu'il est possible de rembourser chaque année.	C'est l'estimation d'un outil de production à partir des résultats qu'il permet de dégager et de l'évolution prévisible de son environnement économique.
AVANTAGES	Valeurs concrètes, points de repères présents dans la comptabilité	Transmission dans l'optique de rentabilité d'une activité, correspond à la démarche du repreneur, prise en compte des risques éventuels.	Acquisition d'un outil de production pour ce qu'il rapporte Prise en compte du revenu, des risques et du financement
INCONVÉNIENTS	Certains biens n'ont de valeur que dans la mesure où ils forment un tout.	Inadapté en cas d'apports personnels importants Mise en œuvre plus compliquée en société	Méthode compliquée, forte variation selon les critères retenus



A CHAQUE QUESTION, DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS :

Comment trouver une exploitation à reprendre ?

- Consulter le répertoire à l'installation, www.repertoireinstallation.com, qui vous permet d'entrer en relation avec des cédants et de vous inscrire.
- Consulter les entreprises de collecte pour ceux qui souhaitent devenir éleveurs laitiers.
- Prendre contact avec les structures locales : ADASEA, Chambres d'Agriculture..., où vous pourrez bénéficier d'un accompagnement dans vos démarches.



Qui peut m'aider à évaluer « la bonne santé » de l'exploitation que je souhaite reprendre ?

- Chambres d'Agriculture, Centres de gestion et Contrôles laitiers pour le troupeau.

Quelle forme sociétaire choisir ? Comment financer la reprise des parts sociales ?

- Conseiller juridique de Chambre d'Agriculture, Centres de gestion.

Quelles sont les aides qui existent pour reprendre une exploitation ?

- ADASEA, Chambres d'Agriculture et laiteries.

Les Conseils régionaux, et généraux, ainsi que les collectivités locales peuvent aussi proposer des dispositifs complémentaires en faveur de l'installation. En fonction des régions et des départements, les attributions de compétences entre organismes sont diverses et peuvent être différentes par rapport à ce qui est mentionné ici. Renseignez-vous auprès de votre Chambre d'Agriculture.

« Préparer sa rencontre avec le cédant »,
« Travailler en société »...,
il existe des formations organisées par les Chambres d'Agriculture et les ADASEA, renseignez vous.